



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 26745

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle de façon toute particulière l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le développement de la production de biocarburants. Aujourd'hui, l'agriculture contribue à notre approvisionnement énergétique essentiellement par des cultures transformées en biocarburants. Ce sont ainsi 25 000 hectares de blé et betteraves qui produisent 92 000 tonnes d'éthanol, transformé en ETBE et représentant 0,7 % de la consommation en essence. 250 000 hectares de colza produisent aussi 310 000 tonnes de biodiesel, représentant 1 % de notre consommation en gazole routier. Dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les énergies, la profession agricole a l'opportunité de défendre une dynamique de projet pour le développement de la filière biocarburants. Les avantages des biocarburants sont très nombreux : diversification intéressante pour les agriculteurs, lutte contre le réchauffement climatique grâce à la réduction d'émission des gaz à effet de serre, économie sur les ressources pétrolières limitées et comptées, absence de production de déchets ultimes, etc. Un autre avantage et non des moindres est son impact sur l'emploi : 1 000 tonnes de pétrole génèrent 0,08 emploi, alors que 1 000 tonnes de biocarburant génèrent 6,3 emplois, soit plus de 78 fois plus. Il est d'autant plus important que l'État donne à la profession agricole les moyens de développer sa production de biocarburants que le contexte est globalement favorable. Des directives européennes sont actuellement en préparation pour la promotion de l'utilisation des biocarburants. En application de ces directives, le projet de loi sur les énergies doit valider les objectifs nationaux de développement des biocarburants, de 2 % des carburants routiers en 2005 à 5,75 % en 2010. Le projet de loi doit également prévoir dans ses dispositions une garantie de maintien pour neuf ans minimum de la réduction d'accises en faveur des biocarburants. En conséquence, elle lui demande si le Gouvernement entend créer un environnement législatif et fiscal favorable aux biocarburants, afin de favoriser l'emploi, et à la diversification agricole, tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux biocarburants. Le Gouvernement a soutenu de longue date le développement de ces filières, par le biais d'une défiscalisation dont le montant annuel atteint actuellement environ 180 MEUR. Le plan Climat, rendu public le 22 juillet 2004, et l'adoption du projet de loi d'orientation pour l'énergie, actuellement en débat au Parlement, devraient marquer une étape supplémentaire en faveur de ces filières puisque l'objectif indicatif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants routiers en 2010 de la directive du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation des biocarburants est retenu comme un engagement. Cet engagement a été confirmé lors du conseil des ministres du 19 août dernier par le Président de la République qui a souligné la très grande importance qu'il attache au développement des bioénergies pour des raisons agricoles, environnementales et énergétiques et a souhaité la mise en place dès le 1er janvier 2005 d'un plan de développement des biocarburants. Ce plan vient d'être annoncé par le Premier ministre le 7 septembre et prévoit un triplement de la production d'ici à 2007, soit un supplément de 800 000 tonnes de biocarburants. Des appels d'offres pour quatre nouvelles usines de production seront lancés dans les prochains mois et les

marchés seront attribués au printemps 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26745

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7939

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9723